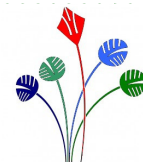


Lignes Bleues



La fin d'année est souvent le moment de dresser le bilan. Dans mon cas, ce n'est pas faux, mais vu les dossiers en cours, c'est aussi le temps des commentaires, des perspectives, des mises en garde... Les marchés financiers, la législation, les produits,... beaucoup de choses bougent et prennent des tournures qu'il n'est pas toujours aisé de suivre et de comprendre. Il me paraît donc normal d'être à vos côtés pour faire le point.

Levons notre vert

Le sommaire

Les suites de l'assemblée
AFER Europe -> 2

Nouveau service Cardif -> 3

Nouvelles règles fiscales
en épargne-pension -> 3

Cadeaux - Parrainages -> 4

Les bonnes nouvelles de la
Banque Triodos -> 4

Dans ce n°, je reviens sur ma démarche auprès de l'association AFER Europe +, non sans vous donner les dernières nouvelles liées aux produits et services de mes partenaires. Mais avant toute chose, permettez-moi d'attirer votre attention sur un code, non pas légal, mais de couleur, qui m'est cher : bleu - vert - rouge ! Ces couleurs qui s'égrènent à chaque n° de ce bulletin et sur mon logo, que signifient-elles ?

Au départ, c'est logique, il y a eu le bleu, arboré dès 1989 et déjà évoqué dans le précédent numéro. Sa stabilité, sa sérénité et le sentiment de vérité qui s'en dégage en font une couleur appréciée de beaucoup, toutes générations confondues. Elle représente l'essence de mon travail.

Mais il y a aussi le vert, levé haut, avec AFER Europe en 1990 et la Banque Triodos en 1995. Ce moteur de la dynamique durable et de la transparence s'est imposé tout... naturellement ! Il est le signe de mon engagement professionnel qui privilégie la pérennité aux fatuités et la durabilité aux modes. Comme par exemple celles suivies par des institutions qui épinglent à leur veston une étiquette verte, histoire peut-être de se donner bonne conscience. D'autres se lancent dans la brèche avec conviction mais en utilisant des moyens qui nous semblent en décalage avec le message. N'en est-il pas ainsi du récent emprunt, en USD (!), de la Banque mondiale (green growth bond) destiné à financer des projets « *climato-intelligents* » ? Car si le capital garanti, du moins à l'échéance, l'intérêt ne l'est pas et dépend de l'évolution d'un panier d'actions composant certes l'indice Ethical Europe Equity, mais par essence spéculatif ! A méditer ?

Tout ceci ne m'empêche pas, en ces temps de fêtes, de lever mon verre et de vous souhaiter une excellente année 2015 ! ☺

Bernard Poncé



Vous avez été 202 à nous confier votre pouvoir de vote à l'assemblée générale AFER Europe et nous ne pouvons que vous remercier de votre confiance. Dans un n° spécial envoyé aux seuls adhérents au contrat, nous avons attiré l'attention sur ce que la partie associative du contrat AFER Europe a d'unique. C'est pourquoi nous avons voulu pointer quelques dysfonctionnements, ou ce qui nous apparaissait comme tel.

Rappelons d'abord que la particularité d'AFER est de proposer une sorte de ménage à trois : un assureur (Aviva, qui gère les fonds), un contrat (AFER Europe) et une association (AFER Europe +, aisbl qui représente et défend ses adhérents face à l'assureur). Il s'agit d'un résumé très simplifié, mais en gros c'est cela. Ce rappel effectué, il nous faut préciser que notre propos ne concerne que le fonctionnement même de l'association, et non le contrat ou l'assureur.

Dans sa présentation faite sur son site, l'association se définit (en résumé) comme « une association d'épargnants vraiment libre et indépendante » et « une force de proposition vis-à-vis des parlementaires et des pouvoirs publics ». La chose est belle, mais est-elle concrètement mise en application ? En fonction des éléments dont nous avons connaissance, nous nous posons une série de questions dont nous avons fait part au Conseil d'administration avant l'assemblée du 2 octobre 2014. Nous avons signalé à ce moment que nous publierions ses réponses in extenso, ce qui est le but de notre démarche d'aujourd'hui (voyez les infos pratiques ci-dessous).

Vous devez aussi savoir que nous avons prévenu le Conseil. Au cas où ses réponses laissaient des zones d'ombres, nous nous réservons le droit d'intervenir à l'A. G., lieu de débat démocratique par excellence. Raison pour laquelle nous avons fait appel à vos pouvoirs, pour représenter pas moins de 15 % des votes. Soit un nombre utile pour pouvoir donner de la voix et peser dans la balance. Au final, nous n'avons pas dû intervenir, les réponses de l'association, par écrit et en A.G., ayant été jugées suffisantes dans un premier temps. Le but n'était pas de mettre à bas le Conseil et l'aisbl, mais de donner un coup de torchon ici et là. Toutefois, rien n'est complètement joué et si nous laissons globalement notre confiance à l'équipe en place, nous restons vigilants. Nous continuerons ainsi à passer sans aucun doute pour un empêcheur de penser en rond. Ce qui, professionnellement, relève de notre rôle de courtier... à votre service !

Rendez-vous sur notre site www.lignebleue.biz. En bas de la page d'accueil, dans la rubrique « Actualités », cliquez sur « Voir toutes les actualités ». En bas de page, sous le titre « Pour en savoir plus », cliquez sur « L'association AFER Europe + ». Pour un accès direct, indiquez en barre adresse de votre navigateur : <http://www.lignebleue.biz/?-L-association-AFER-Europe->

La campagne que nous menons envers l'association ne se fait pas sans frais. Nos différents courriers, le temps que nous passons sur le sujet, nos déplacements, etc. ne sont pas gratuits. En tant que courtier et représentant de vos intérêts, nous estimons de notre devoir de prendre en charge le coût de notre action. Car si nous percevons une commission, même réduite, nous pensons qu'elle doit aussi intégrer cette dimension, lorsque que cela est utile... et possible. En effet, faut-il rappeler que notre position est celle d'un modeste courtier namurois, certes avec un sens du service original et prononcé ☺, mais aussi avec des moyens financiers en rapport ?

C'est pourquoi nous avons décidé de relayer ce dossier sur notre site Internet et non sur format papier, ce qui aurait représenté plus de temps et d'argent. Toutefois, nous sommes conscients que tous nos clients ne disposent pas d'un accès à la toile informatique. A ceux-là, nous pouvons adresser un fac-similé des articles publiés sur notre site sur simple demande par courrier, sms ou téléphone. Nous invitons par contre tous les autres à consulter notre site pour avoir tous les détails de notre intervention auprès de l'association.

CARDIF et le Médical scoring



La souscription d'une assurance de solde restant dû (en abrégé « asrd ») est liée à différents paramètres, dont une acceptation médicale. Dans la plupart des cas, cette acceptation ne pose pas de problème et passe par une simple déclaration de bonne santé... dont la rédaction n'empêche pas la clarté et la justesse. Mais il existe des cas plus spécifiques nécessitant l'intervention d'un questionnaire médical complet. Jusqu'il y a peu, l'établissement de ce questionnaire et les analyses complémentaires allongeaient d'autant la durée de traitement (sic) du dossier. Afin d'assurer un service plus efficace pour ces cas particuliers, Cardif a mis au point le "Medical scoring". De quoi s'agit-il et comment cela fonctionne-t-il ?

Cardif nous en dit plus

Même si plus de 80% de nos contrats sont acceptés directement, sans aucune formalité médicale, il nous a semblé pertinent de raccourcir le délai de gestion pour les clients qui doivent nous fournir des informations complémentaires ou se soumettre à certaines formalités médicales. C'est la raison pour laquelle nous avons développé « Medical Scoring » qui permet au client de compléter en ligne, de manière sécurisée, un questionnaire médical dynamique, s'adaptant à sa situation réelle au fur et à mesure des réponses apportées aux questions posées. De cette manière, nous obtenons, la plupart du temps, en une fois, les informations nécessaires à l'acceptation, ce qui permet de gagner un temps précieux en évitant les échanges successifs de documents « papier » entre le client et nous.

Comment fonctionne « Medical Scoring » ?

D'abord, nous encodons sur le site Cardif votre demande de couverture. L'application vous proposera de répondre en ligne à un questionnaire médical dynamique. Nous envoyons déjà à la compagnie tous les autres éléments de la proposition. Ensuite, vous recevez un e-mail vous invitant à cliquer sur un lien et à créer votre propre mot de passe. Enfin, une fois que vous avez accédé, de manière sécurisée, au questionnaire médical en ligne, il vous reste : à répondre à toutes les questions qui vous sont posées ; à imprimer le questionnaire médical complété, à le dater et le signer, à joindre les informations et/ou les analyses éventuellement demandées par le système ; à envoyer le tout à la compagnie par voie postale ou par e-mail.

Pour plus d'info sur cette nouveauté, consultez notre site à l'adresse : <http://www.lignebleue.biz/?J-L-acceptation-medicale>.

Pour bien remplir une demande médicale, consultez : <http://www.lignebleue.biz/?Les-documents-complementaires>.

Pour souscrire à temps votre asrd, consultez : <http://www.lignebleue.biz/?J-ai-bien-le-temps>.

RAPPEL : Nos clients profitent de conditions très avantageuses en souscription asrd. Consultez <http://www.lignebleue.biz/?f-Double-ristourne-via-Ligne-Bleue>

LES NOUVELLES REGLES FISCALES EN EPARGNE-PENSION

Le gouvernement a décidé de plusieurs mesures touchant l'épargne-pension. On notera :

- **Une annulation de l'indexation** : le montant maximum déductible en 2014 revient à 940 € (et donc plus 950 €). Le surplus de 10 € pourra toutefois être reporté à 2015. Les compagnies apprécient...

- **La taxation à 60 ans est modifiée** : elle passe de 10 à 8 %. Mais un prélèvement de 1 % par an va être effectué à partir de 2015 (sur base des réserves 2014) et ce pendant 5 ans. Les 3 % restant seront pris au sixième anniversaire.

Tous les détails sur notre site : <http://www.lignebleue.biz/?Epargne-pension-nouvelles-regles>.

RAPPEL : Nos clients profitent de conditions très avantageuses en épargne-pension et épargne à long terme. Consultez <http://www.lignebleue.biz/?Conditions-avantageuses>.



Cadeau



En 2015, nous vous offrons 15 exemplaires du jeu Géopolis.

I

Géopolis est avant tout une création originale de votre serviteur. Il s'agit d'un jeu de société coopératif à vocation éducative. Mais avant tout, c'est un jeu familial et amusant. Nous insistons sur ce point, car si l'aspect éducatif est présent, nous avons d'abord voulu proposer un vrai moment de détente réunissant adultes et enfants (à partir de 12 ans).

En prélude à l'année 2015, nous avons le plaisir d'offrir 15 exemplaires aux premiers clients qui nous en feront la demande par mail, sms ou téléphone.

Plus d'infos sur <http://www.lignebleue.biz/?-Geopolis->

Les (bonnes) nouvelles de la Banque Triodos...

Total du bilan en augmentation de 6% ; Total des actifs sous gestion de 10 milliards d'euros ; Ratio de fonds propres de base (CET1) de 18,3% ; 11,5 millions d'euros de bénéfice net ; Croissance de 4% de l'octroi de crédits à des entreprises durables ; 33.000 nouveaux clients, ce qui porte leur nombre total à 550.000. Voilà les chiffres résumés au niveau de groupe Triodos. Qu'en est-il en Belgique ?

Le portefeuille de crédits a augmenté de 11%, à 923 millions d'euros. Les dépôts de la clientèle ont progressé de 4% pour atteindre 1,3 milliard d'euros. À la fin juin 2014, le nombre de clients était de 65.000. L'effectif de la succursale belge a grimpé à 108 personnes. La succursale belge a renouvelé son offre en matière de crédits habitation. Le principe 'Plus votre logement est économe en énergie, plus votre taux est avantageux' a entraîné une augmentation des demandes de nouveaux crédits. Olivier Marquet, directeur de la Banque Triodos en Belgique : « Nous convertissons aujourd'hui 70% de l'épargne confiée par nos clients en crédits finançant des projets avec un impact sur le plan environnemental, culturel ou social... et notre transparence sur nos crédits est totale. » Les préparatifs visant l'ouverture d'un bureau pilote à Gand avancent bien. L'ouverture est planifiée pour le premier trimestre 2015. Une étude de faisabilité concernant le lancement d'un compte à vue pour les particuliers en Belgique a été réalisée durant le premier semestre 2014. Il en ressort que les conditions du marché et les coûts qui y sont liés représentent actuellement un trop grand risque. Le lancement a, dès lors, été postposé jusqu'à ce que l'environnement soit plus propice.

Parrainages

AFER Europe a décidé en 2014 d'arrêter les parrainages. Le principe était qu'un client en amenant un autre recevait un cadeau. Une idée sympathique générant pourtant dépenses et temps de manutention, pour un retour qui ne nous a jamais semblé extraordinaire. Sans compter certaines dérives inhérentes au système.



Dans la foulée, Ligne Bleue a mis fin à sa promotion de bons Bongo en cas de souscription AFER Europe. Il s'agissait d'un test dont la portée est restée symbolique, notre bureau n'ayant pas l'importance et l'impact de l'assureur.

Nous étudions toutefois la mise en place d'un système de recommandation ou d'ambassade, peut-être calqué sur les rencontres Triodos (<http://www.lignebleue.biz/?f-Les-Rencontres-Triodos>), en formule week-end par ailleurs déjà testée avec nos Blue Friends Days en région liégeoise et en basse-Semois. Nous vous tiendrons bien sûr au courant.

Editeur responsable :
B. Poncé, Ligne Bleue sprl
Av. du Parc 8 - 5004 Borjg
081/7333334 - 0494/725753
info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz
FSMA 108275 - AcCB

Résultats semestriels 2014 : extrait du communiqué officiel. La version intégrale est disponible à l'adresse <https://www.triodos.be/fr/la-banque-triodos/actualites/communiqués-de-presse/resultats-semestriels-2014/>

Actualité

